

CONSIGNES AUX CANDIDATS

Concours Banque d'épreuves littéraires 2025

Instruments et matériels autorisés

- Composer uniquement sur des copies fournies par les centres d'épreuves (à l'exception des candidats composant sur ordinateurs dont la production sera imprimée à l'issue de chaque épreuve et glissée dans une copie) et utiliser uniquement les feuilles de brouillons fournies par les centres d'épreuves.

/!\ Seules les copies réglementaires seront corrigées.

En aucun cas un travail fait sur un document autre (ex. : feuille de brouillon) ne sera corrigé /!

- Les copies seront scannées en couleur. **Utiliser uniquement un stylo bleu ou noir non effaçable (pas de stylo-plume, pas de stylo « à friction »)** pour la rédaction de votre composition ; d'autres couleurs, exceptés le vert et le bleu turquoise, peuvent être utilisées, mais exclusivement pour les schémas et la mise en évidence des résultats.
- **Ne pas utiliser de correcteur (Tipp-Ex par exemple) sous quelque forme que ce soit : correcteur fluide avec pinceau, correcteur à sec (souris), stylo-correcteur, etc.** Si besoin, il est conseillé de rayer proprement sur sa copie
- **Pagination** : lire attentivement page 3
- L'usage de tout document écrit ou imprimé, de tout papier autre que ceux fournis est formellement interdit.
- L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) entre candidats est interdit en cours d'épreuve.
- L'échange de machines et tout autre échange d'informations entre candidats est strictement interdit.

L'usage de tout document, dictionnaire ou matériel électronique (calculatrice, téléphone portable, montre connectée, etc.) non explicitement prévu, est interdit pour toutes les épreuves.

Les éventuelles cartes et légendes accompagnant la copie seront faites sur la copie normalisée ou sur le fond de carte éventuellement joint au sujet, **mais en aucun cas sur le support du sujet, ni sur du papier brouillon.**

L'usage de papier calque est strictement interdit.

*Pour l'épreuve de commentaire d'un texte en LVE et traduction, une vérification de la conformité des dictionnaires sera effectuée par les surveillants. **Tout dictionnaire non conforme sera retiré par les surveillants.***

La liste des dictionnaires autorisés a été publiée par arrêté ministériel (BOESR n° 46 du 5 octobre 2024) et consultable sur le site banques-ecoles.fr.



Réglementation des retards

Tout candidat qui se présente à une épreuve écrite, moins d'une heure après le début de l'épreuve constatée par le Responsable de centre ou son représentant, n'est admis à composer qu'à titre conservatoire. Il ne bénéficie d'aucune prolongation et devra remettre sa composition en même temps que les autres candidats. L'autorisation donnée ne préjuge pas de la décision à prendre ultérieurement par le président du jury, sur la base du rapport rédigé par le Responsable de centre, mentionnant l'heure d'arrivée du candidat et le motif présenté.

Le candidat devra remettre au Responsable de centre ou à son représentant, le jour de l'épreuve ou le lendemain au plus tard, un justificatif de son retard.

Réglementation des sorties

Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :

- De sortir temporairement pendant la première heure d'épreuve pour quelque motif que ce soit ;
- De sortir définitivement pendant les deux premières heures d'une épreuve. Après la deuxième heure, la sortie définitive n'est autorisée qu'après que le candidat ait remis sa copie (rédigée ou non). Le candidat ne peut plus pénétrer à nouveau dans la salle pendant cette épreuve.

Les sorties temporaires pour se rendre aux toilettes sont autorisées après la première heure d'épreuve. Le candidat doit impérativement être accompagné par un surveillant avec interdiction de communiquer avec quiconque ou d'user de documents.

Déroulement des épreuves

En début d'épreuve, avant la distribution des sujets, vous devez :


- Ranger toutes vos affaires personnelles dans un sac et déposer le sac fermé devant votre table, hors d'atteinte.
- Éteindre votre téléphone portable et le ranger dans votre sac.
- Déposer sur votre table une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité et votre convocation. Aucun document ne doit se trouver à portée de main, hormis le présent document, votre pièce d'identité, votre convocation – vierge de toute annotation-, les copies et feuilles de brouillon.

Pour chaque épreuve, vous devez :

- Attendre que la séance ait été déclarée ouverte pour prendre connaissance du sujet et commencer à composer.
- Vérifier que le sujet reçu est complet.
- Lever la main, en silence, si vous avez besoin de feuilles de composition ou de brouillon supplémentaire.
- **Pour l'ensemble des épreuves du 14 au 24 avril 2025**, l'en-tête des copies doit impérativement être rempli selon le modèle ci-dessous :

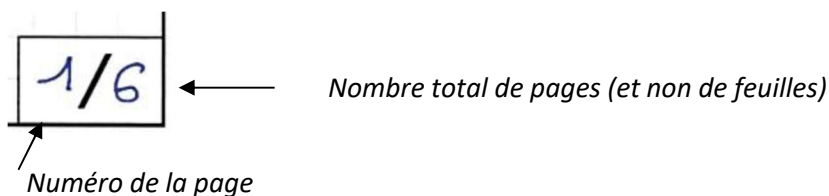


(3)

| | | | | |
|---|----------------------|--|-----------|--------|
| interENS | Número d'inscription | 23525 | Nom : | NOM |
| | Número de table | 100014 | Prénom : | PRÉNOM |
| | Né(e) le | JJ MM AAAA | | |
|  27-00058 303361 VOIES LAT. | Filière : | AIL | Session : | ANNÉE |
| | Épreuve de : | VERSION LATINE | | |
| Consignes | | <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre | | |

(2)

Notez que, les copies ne doivent être ni découpées, ni agrafées ni collées. Une page = un recto ou un verso
La pagination des copies se fait de la manière suivante :



Pour l'ensemble des épreuves :

- L'émergagement et le collage du QR-code sont effectués après la distribution des sujets ;
- Le surveillant décolle le QR-code et le dépose sur le coin de la table du candidat ;
- Le surveillant fait émerger le candidat avec le stylo personnel du candidat ;
- Le candidat colle le QR-code sur sa copie et la numérote 1/, 2/, 3/, 4/. Cette copie sera la première et le QR-code ne doit pas être décollé. Si le candidat ne souhaite pas que les éléments de sa composition dans cette première copie soient pris en compte pour la correction, il devra les barrer proprement. Ne pas s'inquiéter si le QR-Code s'efface légèrement.

ATTENTION : afin d'identifier les copies, l'étiquette QR-code doit impérativement être collée sur la première copie et le numéro d'inscription doit figurer et être lisible sur tous les en-têtes des copies.

Pour l'épreuve d'option d'histoire du 24 avril 2025

Cette épreuve est composée de deux sujets : un sujet mixte d'histoire-géographie et un sujet de géographie. Vous choisissez un des deux sujets le jour de l'épreuve et vous indiquez clairement au début de votre copie le sujet choisi.

En cas de choix du sujet mixte, les 2 exercices doivent être effectués sur des copies séparées : vous ne devez pas commencer le 2^{ème} exercice immédiatement après la fin du 1^{er} exercice. Aucune copie de couleur n'est prévue pour différencier les 2 exercices.

En fin d'épreuve, vous devez :



- Cesser immédiatement d'écrire au signal du surveillant, sous peine de sanctions et attendre en silence les instructions.
- Encarter les différentes feuilles intercalaires ayant servi pour une même composition dans la première feuille double et ne pas les agraffer entre elles. La *pagination des copies* (à la diligence des candidats), constitue un repère pour les correcteurs mais ne saurait être considérée comme une justification du nombre de feuilles remises.

ATTENTION : Tous les documents, autres que les copies réglementaires, ne seront pas corrigés à l'exception, pour les épreuves concernées, des fonds de cartes et portées musicales éventuels.

- Remettre une copie, même blanche, au surveillant après avoir vérifié que l'en-tête des copies a été correctement rempli.
- Emporter tous vos brouillons.



Il est interdit :

- De **signer sa copie** ou **d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.**
- De parler ou de se déplacer pendant les épreuves. Si vous avez besoin de quoi que ce soit, levez la main jusqu'à ce qu'un surveillant vienne à vous ;
- De porter un couvre-chef : le candidat doit l'enlever pendant les épreuves ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de fraude ;
- D'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication ;
- D'utiliser un casque anti bruit ou un baladeur ;
- De communiquer entre candidats en cours d'épreuve.

